

Délibération n° 15-2026

Séance du 21 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026
Date d'affichage :
16 mars 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 15
de votants 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, la plus âgée des membres du conseil.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORE, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

Secrétaire de séance : Laurence TRAORE

Objet : Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs) : 04

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Julie VEYRAT DAL DEGAN, 11 (onze) voix.

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été transmise en
Sous-Préfecture le 26/03/2026
et affichée le 26/03/2026

